



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 12 mars 2018, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Madame Louise Bélanger Monsieur Jean Jetté Madame Marie-Claude Tremblay Monsieur Maurice Valiquette
Le commissaire-parent :	Monsieur Patrick Brûlé

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Était absent :	Monsieur François Morin

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Après une semaine de relâche qui a permis au personnel, aux élèves et à nous tous de refaire le plein d'énergie, nous souhaitons que la poursuite de cette année scolaire soit des plus bénéfique pour tous nos milieux! Bonne séance à tous! »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018**

C.E.-110-180312 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2018.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018**

C.E.-111-180312 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2018**

C.E.-112-180312 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2018.

4. RÉSILIATION D'EMPLOI D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN MANUEL

DEMANDE DE HUIS CLOS

C.E.-113-180312 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :
 QUE le comité exécutif siège à huis clos. Il est 18 h 33.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.E.-114-180312 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :
 QUE le huis clos soit levé. Il est 18 h 54.

CONSIDÉRANT l'incapacité physique totale et permanente de monsieur Robert Perrault de rencontrer les exigences de son poste et de tout autre poste;

C.E.-115-180312 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu :

DE PROCÉDER à la résiliation de l'emploi de monsieur Robert Perrault en date du 12 mars 2018;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de lui faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par madame France Trudel Lanoue :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. MANDAT AU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE POUR LE PAPIER HYGIÉNIQUE, À MAINS ET SACS À ORDURE

CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour l'approvisionnement en papier hygiénique, en papier à mains et en sacs à ordure de la Commission scolaire des Samares (ci-après nommée : « CSS ») se termine le 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le Comité d'achats regroupés de Laval-Laurentides-Lanaudière (ci-après nommé : « CARLLL ») souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres public en vue de la conclusion d'un nouveau contrat à exécution sur demande pour l'approvisionnement en papier hygiénique, en papier à mains et en sacs à ordure;

CONSIDÉRANT les avantages de se joindre à un achat regroupé, tels que des économies potentielles et une gestion simplifiée;

CONSIDÉRANT que le CARLLL doit obtenir l'engagement des organismes publics afin de faire une évaluation rigoureuse des besoins desdits organismes publics;

C.E.-116-180312 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :
 QUE la CSS :

1. AUTORISE le CARLLL à lancer un appel d'offres en son nom et à l'identifier comme un organisme participant au contrat qui sera ultérieurement conclu;
2. AUTORISE le CARLLL à établir les conditions et modalités des documents d'appel d'offres;
3. S'OBLIGE, étant partie prenante au regroupement pour toute la durée du contrat ou des contrats à commandes, à s'approvisionner auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) à contrat, et ce, aux conditions et modalités prévues aux documents d'appel d'offres;

4. QUE la durée de ce contrat soit d'un (1) an, avec deux (2) possibilités de renouvellement d'une (1) année chacune, le tout aux mêmes conditions que le contrat initialement conclu;
5. ATTESTE que sa participation débutera à la terminaison du contrat actuel, soit à compter du 1^{er} août 2018;
6. AUTORISE le CARLLL à effectuer la gestion contractuelle afférente à l'entente selon le cadre législatif en vigueur;
7. ATTESTE que l'évaluation de ses besoin a été faite de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tels que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics*;
8. AUTORISE la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ces contrats.

6. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LA MESURE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 – PHASE XIII (ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50626);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme.

C.E.-117-180312 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. (Sainte-Marie-Salomé)
Réfection des planchers, plafonds et de l'éclairage à l'école Notre-Dame (059 – Saint-Roch-de-l'Achigan)
Deux cent soixante-cinq mille huit dollars et dix-huit cents (265 008,18 \$), toutes taxes incluses.

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

7. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 7)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-118-180312 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 35: Dîner conférence de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-119-180312 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu:

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 36: Gala Excelsiors de la Chambre de commerce du Grand Joliette

Le vote est demandé par madame Louise Bélanger :

Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	1

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-120-180312 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 37 : Souper tournant de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-121-180312 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 38 : Assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie

8. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;

C.E.-122-180312 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

SUJETS POUR INFORMATION

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-123-180312 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19 h 17.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale